

N° 8069⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

relative à l'accueil, à l'orientation, à l'intégration, à l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés et à la création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires et modifiant :

- 1° la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ;**
- 2° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(4.7.2023)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 29 juin 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative à l'accueil, à l'orientation, à l'intégration, à l'accompagnement scolaires des élèves nouvellement arrivés et à la création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires et modifiant :

- 1° la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ;**
- 2° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 juin 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 23 décembre 2022 et 16 mai 2023 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 21 votants, le 4 juillet 2023.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

